

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à vingt heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjointes,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Maires-Adjointes

Mme Nicole LAURIA, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élisabeth DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 4 octobre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : M. Stéphane FAURE-HUDRY, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==00000==--

N° 2024/131 - ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - AVIS SUR LE RAPPORT D'ANALYSE ET LE PROJET D'ARRÊTÉ PREFECTORAL

Dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, la DDT a transmis, suite à sa délibération n°2024-025 du 15 février 2024 :

- un rapport analytique des ZAENR sur la CCVT et plus particulièrement la commune de Thônes,
- un projet d'arrêté portant arrêt la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes.

L'avis du Conseil municipal est demandé sur le rapport et le projet d'arrêté, puis transmis au service de la DDT. Sans délibération du Conseil municipal et transmission cet avis est réputé favorable.

Par mail du 20 septembre 2024, la cellule politique air climat transition énergétique de la DDT a pris en compte le solaire photovoltaïque et thermique sur toute la commune (mail joint)

Les documents sont joints à la délibération.

...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 24
ABSTENTION : 1 (G. POURROY-SOLARI)

- **DONNE** un avis conforme au rapport d'analyse des zones d'accélération fourni par la DDT, sous réserve de la prise en compte de la modification relative au solaire thermique et photovoltaïque prise par délibération du 4 avril 2024.
- **DONNE** un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral, sous réserve qu'il soit également modifié conformément à la délibération du 4 avril 2024
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à cet avis.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 15 octobre 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Stéphane FAURE-HUDRY

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **21 OCT. 2024** **18 OCT. 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE

THÔNES, le **21 OCT. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

